

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
Département des Alpes-Maritimes  
Arrondissement de NICE



**COMMUNE DE CLANS**  
**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An deux mille vingt et le vingt six juin, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu Habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger MARIA, Maire.

Présents : Mesdames CAILLAUD Madeleine, RAPUC Louise, Adjointes,  
Messieurs CIAMPOSSIN Max, IPPOLITO Philippe, Adjoint, Mesdames  
Messieurs les conseiller(e)s en exercices : AURRAN Robert, BOUZIDI Yasmine,  
FAVARO Marion, JACOB Patrick, LAURENT Marianne, MURAZZANO, PAPIER  
Patrick, RALLON Daniel.

Absents excusés : Mme SAMPEDRO Nathalie représenté par M. JACOB Patrick,  
M. CATAVITELLO Thierry représenté par M. RALLON Daniel.

Absents :

*Convocation du : 22 juin 2020*

*Nb de membres : 15*

*Présents : 15*

*Votants : 15*

*Pour : 15*

*Contre :*

*Abstention :*

**Délibération n° 2020\_18D : Fiscalité 2020 – Vote des taux**

Le Maire informe l'assemblée délibérante qu'en application de l'article 1639 A du Code Général des impôts et de l'article 1612.2 du Code Général des Collectivités Territoriales, les collectivités territoriales doivent voter les taux d'impositions directes locales perçues à leur profit.

Il est proposé pour l'exercice 2020 de définir les taux de la manière suivante :

Taxes	Bases d'imposition effectives 2019	Taux 2019	Bases d'imposition prévisionnelles 2020	Taux 2020	Produit attendu 2020
Taxe foncière (bâti)	1 051 701	12.87	1 068 000	12.87	137 452
Taxe foncière (non bâti)	34 946	29.98	35 300	29.98	10 583

LE CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré,  
APPROUVE les nouveaux taux

CHARGE Monsieur Le Maire de signer tous documents à cet effet.

Ainsi fait et délibéré à Clans les, jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

*Acte rendu exécutoire*

*Après dépôt en préfecture le 29/06/2020*

*Et publication ou notification du 29/06/2020*



Le Maire

Roger MARIA